



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**Deuxième session, 58<sup>e</sup> législature**

---

**FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 11**  
**le jeudi 17 décembre 2015**

---

**AFFAIRES COURANTES**

Prière  
Présentation d'invités  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentation des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentation des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**Motion 8** — **L'hon. M. Melanson**, appuyé par L'hon. M. Gallant, proposera, le jeudi 17 décembre 2015, la résolution suivante :  
que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

## PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*. L'hon. M. Arseneault.  
 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Doherty.  
 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*. L'hon. M. Doherty.  
 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. L'hon. M. Horsman.  
 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*. L'hon. M. Horsman.  
 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.  
 L'hon. M. Doucet.

### COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*. L'hon. M. Boudreau.  
 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*. L'hon. M. Melanson.

### MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

**Motion 9** — **L'hon. M. Melanson**, appuyé par L'hon. M. Gallant, proposera, le mardi 2 février 2016, la résolution suivante :  
 que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

#### *Motions réglées*

**Motion 5** — **L'hon. M. Fraser**. Adoption de la motion le 2 décembre 2015.

### MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

#### *Motions réglées*

**Motion 7** — **M. Bernard LeBlanc**. Débat sur la motion le 15 décembre 2015; adoption de la motion le 15 décembre 2015.

### AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

### MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

#### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 2** — **M. Higgs**, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaudrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;  
attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

***[Débat interrompu faute de temps]***

**Motion 3 — M. Urquhart**, appuyé par M. B. Macdonald, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province ;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

**Motion 4 — M<sup>me</sup> Dubé**, appuyée par M<sup>me</sup> Wilson, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement ;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;  
attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficacité dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

## **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

5, *Loi sur les emplois verts*. M. Coon.

9, *Loi concernant le droit au travail*. M<sup>me</sup> Lynch.

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. M. Coon.

13, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics*. M. Coon.

14, *Loi sur la participation aux affaires publiques*. M. Coon.

## **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### ***Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 6 — M. Stewart**, appuyé par M<sup>me</sup> Lynch, proposera, le jeudi 10 décembre 2015, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;  
attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

### ***Motions réglées***

**Motion 1 — M. Steeves.** Débat sur la motion le 10 décembre 2015; rejet de la motion le 10 décembre 2015.

### **PÉTITIONS**

- 1, M. Wetmore — présentée le 8 décembre 2015.
- 2, L'hon. M. Horsman — présentée le 9 décembre 2015.
- 3, M<sup>me</sup> Shephard — présentée le 10 décembre 2015.
- 4, M<sup>me</sup> Shephard — présentée le 15 décembre 2015.
- 5, M. Coon — présentée le 15 décembre 2015.
- 6, M<sup>me</sup> Shephard — présentée le 16 décembre 2015.

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 16 décembre 2015.

### **RÉUNIONS DE COMITÉS**

Le Comité permanent des comptes publics se réunira à la Chambre de l'Assemblée législative le jeudi 17 décembre 2015 de 13 h à 14 h 20.

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative